

« Hallali de la France »

-de la Constitution Européenne-

Le 20 juin 2004,

Après tant de victoires après tant de défaites, triste fin de la France !

Qui aurait pu ainsi la prédire ?

Une élection européenne boycottée, un Conseil Constitutionnel rendant les armes, une Constitution adoptée sans référendum... Trois coups terribles pour un seul : Fin de la France ! Ne pourrait-on alors espérer un sursaut ? Celui de ce peuple éminemment politique ? Celui de la France ?

Ou faudrait-il se résoudre à voir ce texte rejoindre le cercle fermé des textes de faillites dont la France conserve un précédent fameux : le vote des pleins pouvoirs constitutionnel à Pétain en 1940 ?

Il nous faut bien l'admettre : l'adoption d'une constitution sans referendum, c'est un coup d'Etat !

Et quel texte !

Ce texte n'est pas seulement attentatoire au principe de la souveraineté du peuple, il est plus encore : il est un danger pour la France, il est un danger pour la démocratie !

Ce texte constitutionnel apparaît -d'ores et déjà- comme le fruit d'une double faillite.

Tout naturellement, il consacre un double manquement : un manquement à la France, un manquement à la démocratie !

Un manquement à la France ...

Pourquoi s'en étonner ?

Depuis plusieurs décennies, la construction européenne s'inscrit lentement mais sûrement dans le dépassement des réalités nationales.

De cette entreprise, la France ressort soumise et dépecée.

Une France soumise

Soumise, parce que l'adoption de cette constitution se traduira inéluctablement par une modification de la hiérarchie des normes juridiques.

L'Etat apparaîtra alors comme un échelon administratif – certes particulier – mais il perdra son substrat : incarner la Nation !

La Vème république est donc en train de vivre ses dernières heures.

D'ores et déjà, des pans entiers de la souveraineté se sont échappés vers l'Union. Demain, les prérogatives en matière diplomatique et militaire s'effaceront par la mise en place d'un champ de compétence exclusive élargi.

Tout naturellement, les modalités de vote au sein du Conseil s'accompagne déjà d'une pondération défavorable à la France, diminue son poids futur relatif renforcé par la restriction du champ d'application du vote à la majorité qualifiée.

Le parlement français enfin se voit confié un rôle tout à fait subalterne, celui de contrôle du gouvernement et d'élaboration d'avis motivé à destination du Conseil et de la Commission, concernant la conformité d'une proposition législative avec le principe de subsidiarité.

Le Parlement français perd ainsi son rôle majeur : incarner la Nation, faire la Loi.

Ainsi en va-t-il de la fin de la France, soumise au carcant pressant d'une notion nouvelle : l'intérêt général européen.

Mais l'entreprise s'insinue, vise au pire, quand il s'agit rien moins que de dépecer la France.

Une France dépecée

Cette constitution européenne remet en effet en question tout aussi bien l'unité territoriale de la République que de son unité spirituelle.

La remis en cause de l'unité territoriale...

Il n'est pas disposition qui dans ce texte ne fasse référence aux pouvoirs locaux.

La Région y apparaît ainsi comme une entité privilégiée.

L'organisation territoriale vise alors à mettre en place de grandes régions, gérées de Bruxelles, dépassant les réalités nationales.

Dans un quart de siècle, l'Etat ne sera plus qu'un échelon administratif secondaire, derniers avatars de l'Europe des Lumières.

Quand sera-t-il alors de la France ?

Nous le savons, la France a été construite par l'Etat. C'est lui qui a forgé la Nation, qui lui a insufflé ce « vouloir vivre collectif » duquel a résulté notre contrat social, un des plus performant au monde.

Qu'en sera-t-il de la France après la disparition de l'Etat ?

A ce sujet, il n'y a pas de doute possible. Quand les régions Corse, Catalane, Bretonne, Savoyarde ou Basque seront puissantes, quand elles négocieront directement avec Bruxelles, l'Etat sera mort et la France avec lui ; et la France avec nous. Avec nous, car nous ne serons plus les mêmes.

Pas d'illusion, l'abandon de l'unité territoriale de la France ce sera aussi la fin de son unité spirituelle.

La remis en cause de l'unité spirituelle...

L'unité spirituelle de la France repose avant tout sur des principes. Elle repose aussi sur des valeurs.

Le premier de ces principes chèrement acquis est celui de la République.

Or, il faut l'admettre, cette constitution européenne, c'est l'abandon strict du modèle républicain, car aucun de nos partenaires ne comprend ou n'accepte ce modèle.

Souvenons-nous que le modèle français est une exception.

Il est également un modèle exceptionnel !

Les valeurs portées par la République restent d'une qualité inégalée. C'est le cas de la Laïcité. D'un intérêt évident pour les temps que nous allons vivre, la Laïcité permet d'organiser et de garantir le droit de tous de croire ou de ne pas croire, de pratiquer ou de ne pas pratiquer une religion. La Laïcité reste ainsi une clé essentielle au maintien du « vivre ensemble ».

De toute évidence, en adoptant cette constitution européenne, la France s'inscrit dans une démarche de soumission et d'abandon.

Pourquoi renoncer ? Au nom de quoi ? Dans l'intérêt de qui ?

Aux lecteurs attentifs, cette constitution révèle pire encore, en limitant le libre exercice de la démocratie.

Un manquement à la démocratie ...

Bien politique précieux – s'il en est - la démocratie reste le sésame de toute proposition politique d'avenir.

Cette constitution européenne se présente comme une avancée démocratique alors que s'impose le constat contraire.

Cette constitution européenne malmène les principes de la démocratie politique et met en danger les valeurs de la démocratie sociale.

Une démocratie politique malmenée ...

Notre démocratie politique repose sur un principe fondamental énoncé par l'article 3 de la constitution de la Vème République : « la souveraineté nationale appartient au peuple » .

Quelle est donc la place de ce peuple dans la Constitution Européenne ?

Les Fédéralistes prétendent d'ores et déjà que deux sources de souveraineté existent en Europe : celle des Etats et celle de la communauté des citoyens de toute l'Union européenne.

Quel est donc l'avenir de la France, de sa souveraineté, l'avenir de la Nation française ?

De toute évidence, ces notions n'ont plus d'avenir pour les fédéralistes.

Cette conception de la souveraineté – il faut le reconnaître - présente non seulement une conception altérée de la souveraineté mais aussi une conception dangereuse.

Avec la disparition de la souveraineté nationale française, avec la disparition de la notion de peuple et de nation française, c'est notre démocratie politique qui se voit en effet frappée au cœur.

Ce processus scandaleux entrainera le pire.

A vouloir nier la réalité nationale, les défenseurs de cette constitution européenne mettent en place les éléments d'un possible réveil nationaliste extrêmement dangereux.

Le peuple européen est une invention de technocrates. Aucun politique attentif aux réalités multiséculaires n'aurait pu accoucher d'un tel monstre.

Après avoir nier la réalité des Nations, tout naturellement cette constitution réduit la place du citoyen !

Cette constitution enregistre en réalité un véritable recul, une véritable régression des droits des citoyens.

Que dire, en effet, d'un projet qui affaiblit les parlements nationaux sans contrepartie réelle ?

Si ce texte - il est vrai- accroît les pouvoirs du parlement européen, il ne permet en aucun cas de considérer que la souveraineté des différents peuples est correctement garantie.

Le double langage ne peut donc que choquer.

La diminution du champ législatif des parlements nationaux et la réduction de la représentation française au parlement européen consacre une atteinte inestimable aux intérêts de la France.

Au final, il est possible de constater que ce texte ignorant la réalité nationale française et réduisant la place du citoyen français entraine un véritable recul de notre démocratie politique.

Mais il y a pire !

Le projet économique et social de ce texte est révolutionnaire pour la France : il remet en cause la plupart des principes français fondateurs de sa démocratie sociale ...

Une démocratie sociale en danger ...

Les grandes orientations et la coordination des politiques économiques et sociales sont dorénavant assurées par l'Union

Dans le domaine de la politique monétaire (art.I-12) l'Union dispose d'une compétence exclusive. La BCE et la SEBC ont – quant à eux - pour objectif la stabilité des prix (art.I-29).

Dès lors, quelles sont les garanties offertes aux salariés français ?

Quels sont les droits sociaux garantis par cette constitution ?

Une telle organisation des pouvoirs et de tels objectifs permettent-ils de garantir une politique volontariste en matière d'emploi ?

Les garanties offertes par l'Etat providence français sont-elles compatibles avec cette constitution et avec les objectifs affichés ?

Il est malheureusement aisé de prédire d'ores et déjà que la tradition sociale française, fruit d'une riche histoire sociale, est appelée à disparaître.

Le modèle français unique en son genre ne pourra pas coexister avec des modèles libéraux plus convergents.

Ainsi, il est possible d'affirmer que l'adoption de cette constitution européenne sonne le glas des garanties sociales liées au régime de retraite, au système de santé particulièrement protecteur.

D'ores et déjà, il est possible de pronostiquer la disparition des systèmes de mutualisation au profit de systèmes assurantiels, de comprendre que nos services publics ont vocations à s'effacer devant le marché.

Ce projet européen va ainsi permettre aux Financiers d'un coup - d'un seul –d'enregistrer une réelle remise à plat de ce modèle social insupportable, un des plus performants au monde.

Ils tiennent enfin leurs revanches.

En remettant en cause les valeurs qui fondent tant notre démocratie politique que notre démocratie sociale, cette constitution européenne va entraîner une régression politique et sociale sans précédent.

En portant atteinte à l'unité territoriale de la France comme à son unité spirituelle, cette constitution européenne sonne le glas de la France.

Entendez ! Déjà sonne l'hallali ! L'hallali de la France !

Peut-on sérieusement accepter ce coup d'Etat, renoncer à la France, sans croire un seul instant que notre peuple ignore tout du beau sursaut de la colère ?

La Nation ne bruisse-t-elle déjà ?

Gardons foi en France, gardons cette lueur ...qui rayonne déjà comme notre espérance : la France est reconquête, bien sûr !

Jean-Luc Pujo
Membre du MRC- de Jean-Pierre Chevènement
Président des Clubs « Penser la France »